



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N° 12 :**  
**DEMANDE DE**  
**SUBVENTIONS POUR LA**  
**VÉGÉTALISATION DES**  
**COURS D'ÉCOLES**

**Séance Ordinaire du 2 avril 2024**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué le 20 mars 2024 par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 2 avril 2024.

**Présents** : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 27**

**Absents : 2**

**Excusés : 6**

**Excusés avec procuration** : Philippe FARGEON (à Nathalie SOARES), Armelle ABAZIOU BARTHELEMY (à Françoise COSSECQ), Michel MENJUCQ (à Alain MARC), Daniel BALLA (à Sandrine JOVENE), Sarah DEHAIL (à Emmanuelle ANGELINI), Julie-Anne BROUSSIN (à Bérengère DUPIN).

**Absents** : Mme Claire LAYAN, M. Maxime JOYEZ.

**Secrétaire** : Alain GERARD

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024

### **DOSSIER N° 12 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLES**

**RAPPORTEUR** : Gwénaél LAMARQUE

La Ville du Bouscat a mis en œuvre un plan pluriannuel de végétalisation des cours d'écoles en 2023. Ce projet est stratégique pour la collectivité. Il participe au développement de la nature en ville et contribue à l'augmentation du volume végétal à l'échelle de la Ville. Il est aussi bénéfique aux enfants en favorisant un contact quotidien avec la nature tout en offrant un nouveau support pédagogique. Les enjeux sont nombreux.

Il s'agit en premier lieu de refaire de la nature un élément d'enchantement du quotidien des enfants. Réenchanter les cours par la nature est donc aussi un moyen de donner envie aux enfants de mieux la protéger tout au long de leur vie. L'enfance est également une période qui permet d'inspirer les familles et les adultes, notamment les sensibiliser à l'importance de la transition écologique et au fait que chacun doit prendre sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique. Cette nature permettra d'apporter de l'ombrage, de la fraîcheur, d'améliorer le confort thermique des cours et des bâtiments scolaires et contribuera à améliorer la qualité de l'air.

La volonté est également de désimperméabiliser les sols pour favoriser une infiltration des eaux pluviales à la parcelle. La plantation de strates basses et intermédiaires participe également au développement de la biodiversité. Le contact régulier et prolongé avec la nature, « l'expérience de nature » est aussi synonyme de nombreux bienfaits pour le bien-être et le développement de l'enfant : meilleure concentration, meilleur sommeil, meilleures défenses immunitaires, baisse de l'agressivité, mixité des jeux induite par le végétal, développement psychomoteur....

Ces cours végétalisés constituent un outil pédagogique précieux pour les enfants, les enseignants et les animateurs périscolaires pour mieux appréhender la biodiversité ou encore les cycles des saisons, de l'eau et de l'alimentation. Sols naturels, plantes, arbres, potagers, vergers sont ainsi de nouveaux outils éducatifs que les enfants des écoles pourront s'approprier. Les espaces sont conçus en concertation avec les usagers (équipes éducatives, enfants, parents et agents travaillant dans les écoles) pour favoriser leur appropriation, des usages apaisés et leur gestion partagée et durable.

Les réalisations sont planifiées annuellement. Au cours de l'année 2023, ce sont les cours des écoles du centre 1 et du centre 2 qui ont été réaménagées. En 2024, c'est la cour de l'école Jean Jaurès élémentaire qui a été choisie. Pour les années 2025 et suivantes, les cours d'écoles à végétaliser n'ont pas encore été identifiées.

Le projet de végétalisation de la cour de l'école Jean Jaurès élémentaire s'inscrit dans une enveloppe financière de 350 000 € TTC.

La ville va demander une aide financière à l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre du « Fonds Vert » et à Bordeaux Métropole dans le cadre du « CODEV 6 ».

La commune pourrait également solliciter des aides auprès d'autres partenaires et organismes susceptibles d'apporter une aide financière à ce projet.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

**Considérant** l'importance de la Nature en ville dans la lutte contre le réchauffement climatique et ses vertus pédagogiques,

**Considérant** que l'intérêt local le justifie,

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**Article 1** : AUTORISER M. LE MAIRE ou son représentant à solliciter des subventions auprès de tous les partenaires ou organismes susceptibles d'apporter une aide financière à la réalisation du projet,

**Article 2** : AUTORISER M. LE MAIRE ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**  
**33 voix POUR**

Fait et délibéré le 2 avril 2024

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Alain GERARD